

<b>Fiche de spécifications</b>		
<i>Processus</i> : P7 – Redressement	<i>Programme</i> : R1	<i>Niveau</i> : Logement
<b>Aspect du bâti : ASPB</b>		
	<i>Date</i> : 18/06/2019	<i>Numéro de version</i> : 6

L'aspect du bâti (ASPB\_X) et le type de construction (TYPC\_X) sont déclarés par l'agent recenseur. Le type de logement (TYPL\_X) est déclaré par le ménage.

### Rappels généraux

- Toute unité cohérente du champ a une modalité redressée identique à la modalité déclarée de la variable concernée. On procède à un redressement si l'unité appartient à une région d'incohérence.
- Lorsqu'on redresse une variable par hot-deck, la recherche du donneur s'effectue dans l'ensemble des unités du champ, cohérentes pour cette variable, en choisissant celui dont l'identifiant est le plus proche parmi les unités déjà traitées (proche au sens DEPCOM\_CODE!!ZC!!ADR\_RANG!! LOG\_RANG pour une variable de niveau logement ; au sens DEPCOM\_CODE!!ZC!!ADR\_RANG!! LOG\_RANG!!IND\_RANG pour une variable de niveau individu).

### Champ des logements

L'aspect du bâti d'un logement n'a de sens que s'il est ordinaire et d'outre-mer (LNATUR\_R=L1 et ENR\_LOG=2<sup>1</sup>).

La valeur des logements non ordinaires ou de métropole est « » ; la valeur de l'indicateur de redressement est « / ».

### Définition

Les modalités du l'aspect du bâti déclaré (ASPB\_X) et redressé (ASPB\_R) sont identiques :

<b>Aspect du bâti (ASPB)</b>	
Modalité	Signification
1	Habitation de fortune
2	Case traditionnelle
3	Maison ou immeuble en bois
4	Maison ou immeuble en dur

### Règle de gestion et hypothèses de redressement

L'aspect du bâti est cohérent avec le type de construction : si la construction est provisoire, c'est une habitation de fortune. Autrement dit, une construction provisoire ne peut pas être une case traditionnelle, une maison ou un immeuble en bois ou en dur. En revanche, une habitation de fortune n'est pas nécessairement provisoire.

Le redressement ne s'appuie pas sur des hypothèses particulières.

### Donneurs potentiels exclus

On exclut de l'ensemble des donneurs potentiels les logements aux caractéristiques suivantes :  
 – Le type de construction du logement est un bâtiment d'habitation d'un seul logement (TYPC\_R=1 ou 2) et l'aspect du bâti est une habitation de fortune (ASPB\_X=1).

<sup>1</sup>Techniquement, le champ s'appuie sur une indicatrice MET\_DOM calculée selon des départements écrits « en dur ».

– Le type de construction du logement est un bâtiment d’habitation de deux logements ou plus (TYPC\_R=3) et l’aspect du bâti est une habitation de fortune (ASPB\_X=1) ou une case traditionnelle (ASPB\_X=2).

– Le type de construction du logement est un bâtiment d’habitation à usage autre que d’habitation (TYPC\_R=4) et l’aspect du bâti est une habitation de fortune (ASPB\_X=1), une case traditionnelle (ASPB\_X=2) ou une maison ou un immeuble en bois (ASPB\_X=3).

### Action d’imputation

<b>Indicateur de redressement de l’aspect du bâti (I_ASPB_R)</b>	
Modalité	Signification
1	Valeur non déclarée ou différente des modalités connues
2	L’aspect du bâti correspond à une case traditionnelle (ASPB_X=2), une maison ou un immeuble en bois (ASPB_X=3) ou une maison ou immeuble en dur (ASPB_X=4) alors que le type de construction est provisoire (TYPC_R=5)
C	Valeur cohérente

#### ➤ 1<sup>re</sup> région d’incohérence (I\_ASPB\_R=1)

ASPB\_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels de même type de construction (TYPC\_R).

En cas d’absence de donneur, on impute par une habitation ou un immeuble en dur (ASPB\_R ← 4) si le type de construction n’est pas provisoire (TYPC\_R=1, 2, 3 ou 4). Sinon, on impute par une habitation de fortune (ASPB\_R ← 1).

#### ➤ 2<sup>e</sup> région d’incohérence (I\_ASPB\_R=2)

On impute par une habitation de fortune (ASPB\_R ← 1).

### Rappel de modalités

<b>Type de construction (TYPC)</b>	
Modalité	Signification
1	Bâtiment d’un seul logement isolé
2	Bâtiment d’un seul logement jumelé, en bande ou groupé de toute autre façon
3	Bâtiment d’habitation de 2 logements ou plus
4	Bâtiment à usage autre que d’habitation (communauté, usine, gare, stade, immeuble de bureaux...)
5	Construction provisoire